

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0007391

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3351 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : JALAL ABDELHAKIM Date de naissance : 01/10/1960

Adresse : H. Alcalielle

Tél. : 06.13.13.08.31 Total des frais engagés : 280 dh Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

ENTRE D'HOPHTHALMOLOGIE ANNOUR
Dr Nasreddine HAOUAT
MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX
Tél. 05 36 70 31 96 / 06 36 71 28 71
OUJDA

Date de consultation : 15 Juil 2019

Nom et prénom du malade : JALAL AKARIA Age: 59ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 18/10/2019

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 JUIN 2010	CS		2500 HHS	PIEGE ANNUEL DE HAOUA YEAUX MARS 2011 2871

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

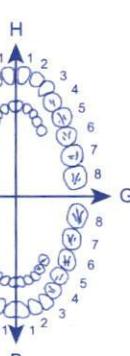
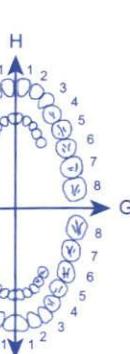
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE EL FATH Rd. Moudboueta, Bloc n° 83 - Casa 161197782 - Patente : 36616616	28/08/19					1600,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
D 00000000	B 35533411	G 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Nasreddine Haouat
Ophthalmologiste



Diplômé de la Faculté de NICE FRANCE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Ex-Médecin Chef des Services d'Ophthalmologie
des Hôpitaux Militaires des F.A.R
(MEKNES-MARRAKECH)

الدكتور نصر الدين حوات

خريج كلية نيس بفرنسا

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طبيب رئيسي بقسم العيون بمستشفيات

القوات المسلحة الملكية

(مكناس - مراكش)

Oujda, le 15/8/13

M^e facio- for rectif.
M^e geetif.

♦ LASER ARGON

♦ LASER YAG

♦ ANGIOGRAPHIE
FLUORESCEINIQUE

♦ ECHOGRAPHIE
BIOMETRIE SONDE
10 MGHZ et 20 MGHZ

♦ CHAMPS VISUEL

♦ TOPOGRAPHIE
CORNEENNES ET
SIMULATION
A LA FLUORESCINE

OD +1.25
OUL +1.10

CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE ANNOUR
Dr Nasreddine HAOUAT
MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX
Tél. 05 36 70 31 96 / 05 36 71 28 71
OUJDA

OPTIQUE EL FATH
Bd. Moudibokeila, Bloc A/B N° 83 - Casa
Tél.: 0661 97 79 82 - Patente : 36616616

شارع الدرفوفي - عماره حمرى - الطابق الثاني - وجدة

Bd. Derfoufi - Imm. HIMRI - 2^{ème} Etage - Tél.: 05 36 70 31 96 / Fax : 05 36 71 28 71 - OUJDA

ICE : 001713661000056 - INP : 081073777

Dr. Nasreddine Haouat
Ophthalmologiste



Diplômé de la Faculté de NICE FRANCE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Ex-Médecin Chef des Services d'Ophthalmologie
des Hôpitaux Militaires des F.A.R
(MEKNES-MARRAKECH)

الدكتور نصر الدين حوات

خريج كلية نيس بفرنسا

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طبيب رئيسي بقسم العيون بمستشفيات

القوات المسلحة الملكية

(مكناس - مراكش)

Oujda, le 15/5/14

M. Jaleh

Jakaria

♦ LASER ARGON

♦ LASER YAG

♦ ANGIOGRAPHIE
FLUORESCÉINIQUE

♦ ECHOGRAPHIE
BIOMETRIE SONDE
10 MGHZ et 20 MGHZ

♦ CHAMPS VISUEL

♦ TOPOGRAPHIE
CORNEENNES ET
SIMULATION
A LA FLUORESCINE

alsi: RNS

Jn 03

CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE ANNOUR
Dr Nasreddine HAOUAT
MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX
Tél. 05 36 70 31 96 / 05 36 71 28 71
OUJDA

شارع الدرفوفي - عمارة حمرى - الطابق الثاني - وجدة

Bd. Derfoufi - Imm. HIMRI - 2^{ème} Etage - Tél.: 05 36 70 31 96 / Fax : 05 36 71 28 71 - OUJDA

ICE : 001713661000056 - INP : 081073777

Dr. Nasreddine Haouat
Ophtalmologiste



Diplômé de la Faculté de NICE FRANCE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Ex-Médecin Chef des Services d'Ophtalmologie
des Hôpitaux Militaires des F.A.R.
(MEKNES-MARRAKECH)

الدكتور نصر الدين حوات
خريج كلية نيس بفرنسا

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
طبيب رئيسي بقسم العيون بمستشفيات
القوات المسلحة الملكية
(مكناس - مراكش)

Oujda, le 15 Juillet 19

M..... ecclips' at nut. cel

♦ LASER ARGON

♦ LASER YAG

♦ ANGIOGRAPHIE
FLUORESCÉIQUE

♦ ECHOGRAPHIE
BIOMETRIE SONDE
10 MGHZ et 20 MGHZ

♦ CHAMPS VISUEL

♦ TOPOGRAPHIE
CORNEENNES ET
SIMULATION
A LA FLUORESCINE

M? j'explique les choses
j'explique une hypertension
Bien expliquée et accepté
elle comprend de quoi
optique et une surveillance
regulière

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ANJALI
Dr Nasreddine HAOUAT
MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX
Tél. 05 36 70 31 96 / 05 36 71 28 71
OUJDA

شارع الدرفوفي - عمارة حمري - الطابق الثاني - وحدة

Bd. Derfoufi - Imm. HIMRI - 2^{ème} Etage - Tél.: 05 36 70 31 96 / Fax : 05 36 71 28 71 - OUJDA

ICE : 001713661000056 - INP : 081073777

OPTIQUE EL FATH

Bd. Moudibokeita, Bloc (ij) N° 83
Casa - GSM : 0661 97 79 82
Patente : 36616616



نظارات الفتاح

شارع موديبوكيتا بلوك "ج" رقم 83
الدار البيضاء - المغرب : 06 61 97 79 82

الباتنت : 36616616
IF : 40178251

RC : 377480

ICE:0008056000089

28/07/19

FACTURE N° 008039

Casablanca, le :

M: jalal ZAKARIA

N° de Nomenclature : 400-402

Docteur : HADJAT

Monture: cadre

Verres: objectif ast. Re lent

VL:

OD: +1,20

OG: +2,50

VP:

OD: 2

OG: 2

600

1000

Total :

1600

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de:

mille six cent

OPTIQUE EL FATH
Bd. Moudibokeita, Bloc (ij) N° 83 - Casa
Tél. 0661 97 79 82 : Patente : 36616616